



N°2023-21

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du Jeudi 22 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'avril à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil d'administration du CCAS de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de Madame Caroline ACQUAVIVA, Vice-présidente du CCAS de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 16 juin 2023

| | |
|--|----|
| Nombre d'administrateurs en exercice : | 13 |
| Nombre de votants : | 12 |

Nombre d'administrateurs présent(s) : ACQUAVIVA Caroline, BOUVIER Ghislaine, BLANCHIN Jacques, DU VERGER Laurence, BEAL Roselyne, BRUYERE Renée, DANEL Marie-Hélène, DUPONT Christel.

Nombre d'administrateurs absent(s) avec pouvoir : 4 (CHARMOT Pascal donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, WIATR Miriam donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, JANNIN Pierrick donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine, DE LAVISON BERNARD Corinne donne pouvoir à DANEL Marie-Hélène)

Nombre d'administrateurs absent(s) sans pouvoir : 1 (HACHANI Yohann)

Le secrétariat a été assuré par : Le directeur du CCAS, Monsieur Marc GUICHARD

Objet : Convention de partenariat avec l'association France Alzheimer Rhône

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le pouvoir de Monsieur Pascal CHARMOT, Président du CCAS, donné à Madame Caroline ACQUAVIVA, Vice-Présidente du CCAS ;

Considérant que l'Association France Alzheimer est en partenariat avec le CCAS de Tassin la Demi-Lune depuis 2016 ;

Considérant que depuis 2017, une Halte Relais, temps d'échange, de convivialité et de soutien psychologique en vue de mieux accepter et de mieux vivre la maladie, pour les aidants et les malades, fonctionne sur la commune au sein de la Maison des Familles (CCAS) ;

République Française – Département du Rhône
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Président du CCAS – CCAS de Tassin la Demi-Lune –
Hôtel de ville Place Hippolyte Pérabut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX
Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46

Accusé de réception en préfecture
069-266910157-20230630-D2023-21-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Considérant que fin 2021, un Atelier Mémoire pour les malades au stade léger ou modéré de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées qui vise à leur permettre de conserver leur réserve cognitive a également été mis en place au sein de la Maison des Familles ;

Considérant que le CCAS souhaite poursuivre son partenariat avec France Alzheimer en maintenant ces dispositifs d'accompagnement mis en place gratuitement par France Alzheimer Rhône en contrepartie d'une adhésion annuelle d'un montant de 100 € pour l'année 2023 ;

Considérant que ce partenariat sera renforcé en permettant également de proposer, dans le cadre de la programmation de la Maison des Familles, des réunions d'information axées sur la prévention de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées et/ou des groupes de parole ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil d'Administration :

- 1) **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association France Alzheimer Rhône ;
- 2) **APPROUVE** l'adhésion annuelle d'un montant de 100 € ;
- 3) **AUTORISE** la signature de la convention ;
- 4) **CHARGE** Madame la Vice-Présidente de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 22 juin 2023

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **30 JUIN 2023**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **30 JUIN 2023**

Caroline ACQUAVIVA
Vice-présidente du CCAS



Marc GUICHARD
Secrétaire de séance
Directeur du CCAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délais.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

D'une part

L'association départementale France Alzheimer Rhône, à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, dont le siège départemental est sis à Lyon 2^{ème}, 6 place Carnot et représentée par son Président Monsieur Gérard HERRBACH,

Et d'autre part

Le CCAS de Tassin la Demi-Lune, représenté par son Président, Monsieur Pascal CHARMOT dûment habilité à signer la convention en vertu de la délibération n°D2023-21 du 22 juin 2023

France Alzheimer Rhône et le CCAS de Tassin La Demi-lune, ensemble dénommés les parties décident de la création d'un Espace Alzheimer Partenarial EAP, Halte Relais sur Tassin La Demi-lune, dans La Maison des Familles mis à disposition par la Ville de Tassin La Demi-lune. Cet EAP vise à faciliter l'accès des aidants aux différents dispositifs mis en place gratuitement par France Alzheimer Rhône.

Il est préalablement exposé :

- 1- France Alzheimer Rhône est un opérateur reconnu et soutenu par la Métropole Grand Lyon et le Département du Rhône pour ses actions multiples auprès des familles touchées par la Maladie d'Alzheimer et Maladies apparentées, leurs malades et leurs aidants. L'association est affiliée à l'Union Nationale France Alzheimer reconnue d'utilité publique et met en place les dispositifs de soins et d'accompagnement qu'elle propose.

La présente convention à la date du 1^{er} septembre 2023 s'applique aux institutions du CCAS présentes sur Tassin La Demi-lune.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objectifs de la Convention

Les objectifs attendus par les parties sont les suivants :

- Permettre le maintien à domicile, dans les meilleures conditions possibles, des personnes atteintes des Maladies d'Alzheimer et Maladies Apparentées et ou en déclin cognitif sévère et reconnu,
- Prévenir le ralentissement de l'évolution des déficiences physiques, cognitives et sociales de ces personnes et ainsi allonger le maintien à domicile,
- Soulager les familles et leurs aidants par une écoute attentive, une formation des aidants familiaux pour mieux connaître et lutter contre le handicap cognitif et prévenir les situations de crise,
- Développer des programmes de prévention concernant la nutrition, la surveillance de l'état cardiovasculaire et de l'observance médicale, l'activité physique, la stimulation cognitive et de l'estime de soi et assurer le lien social,
- Soutenir les aidants et les aider à profiter toujours de la vie,
- Ces objectifs visent la population relevant du territoire concerné par le groupe sur la métropole de Lyon.

Article 2 – Les Moyens et ressources

- Le CCAS met à disposition des parties sa logistique (salles et autres lieux), sa connaissance des familles touchées par la maladie et ou le déclin cognitif et de leurs attentes notamment en matière d'entretiens psychologiques personnalisés.

Il assure la communication des parties auprès des familles.

- France Alzheimer Rhône sous réserve de l'adhésion du CCAS à l'association (100 €/an) met **GRATUITEMENT** à disposition des parties sa palette de services et notamment :

- o Des **réunions d'information axées sur la prévention** exposant le handicap cognitif généré par la maladie, le risque de la conduite automobile, les caractères spécifiques des maladies apparentées et particulièrement de la maladie à Corps de Lewy, les avancées de la recherche fondamentale et clinique.

- o **L'entretien individuel** est une approche qui offre **un soutien psychologique à l'aidant** pour faire face à la maladie de son proche. Cet entretien réalisé par un psychologue est avant tout **un soutien moral individuel** dans l'optique de **mieux accepter et de mieux vivre la maladie**.

Il permet **de soulager la souffrance**, et d'aider à mieux faire face à la situation. Le soutien psychologique est essentiellement basé **sur l'écoute** et permet de rassurer l'aidant, de le libérer de son anxiété à l'approche d'un changement comme l'annonce de la maladie, l'entrée en hébergement temporaire ou permanent, la sortie d'hospitalisation et autres **difficultés liées au handicap**

cognitif. Le plus souvent il évite le traitement psychiatrique médicamenteux. La gratuité va de 5 à 6 consultations gratuites par an.

- **La formation des aidants** est axée principalement sur l'accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne à domicile notamment pour lui faire connaître le handicap cognitif. Elle s'adresse aussi aux aidants ayant leurs proches malades en établissement. Connaître la maladie c'est déjà se préparer à s'y faire et souvent dans les détails. La formation se fait sur **7 sessions de 2H** avec l'intervention d'un psychologue et d'un bénévole formé et ayant déjà accompagné un malade, et à travers les échanges entre aidants afin d'apporter à tous des informations sur la maladie et des outils concrets pour comprendre la personne malade et adapter son accompagnement.

France Alzheimer organise des formations à la demande, dans la mesure où au moins **8 personnes** y participent dans des locaux proposés par les membres de la coordination gérontologique.

- **Les groupes de parole** : A l'issue des 7 sessions de formation, France Alzheimer propose aux aidants du groupe de continuer à travailler ensemble au sein d'un Groupe de Paroles. Le groupe de paroles est un lieu animé par un psychologue clinique professionnel de la relation d'aide qui offre un espace de soutien et d'écoute à l'intérieur duquel les aidants familiaux vont se rencontrer et échanger sur les problématiques vécues dans l'accompagnement d'un proche atteint par la maladie. Ils permettent également de libérer la charge émotionnelle portée par certains aidants et apaiser et relativiser les situations vécues.
- **Les Cafés Mémoire de France Alzheimer*** constituent un espace de rencontre facile d'accès, ouvert sur la vie de la cité, peu formel, convivial et libre. Ils proposent aux personnes malades et à leurs proches un lieu de soutien, d'écoute et d'échanges. Ils s'appuient sur une atmosphère conviviale et détendue autour d'une boisson. Chacun arrive et repart quand il veut. Une psychologue est présente pour garantir un cadre bienveillant et apporter des informations. **Ces cafés Mémoire permettent aux personnes qui malheureusement souhaitent cacher leur situation** de s'informer et de ne pas rester isolées.

Toutes ces actions de prévention et soutien suivent des référentiels établis par l'Union Nationale France Alzheimer et reconnus par la CNSA. Elles peuvent être financées par la CNSA, la Métropole de Lyon pour les entretiens individualisés et des Fondations.

- La palette de services propose d'autres actions concernant plus particulièrement le répit des aidants comme les séjours vacances, l'alternance hébergement temporaire et domicile, la création d'une halte répit, le suivi des malades jeunes etc.... Ces actions relèvent de conditions particulières.
- **Une psychologue conventionnée par France Alzheimer Rhône** assure l'interface entre les parties et rapporte à la Référente désignée par le Président de FAG9.

Abuse de réception en préfecture
069-266910157-20230630-D2023-21-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Article 3 – Assurance

- Les parties sont couvertes par leur responsabilité civile. Tous les dispositifs proposés par France Alzheimer dans la présente convention sont gratuits car financés par la CNSA, des Fondations, la Métropole Grand Lyon, l'UNION NATIONALE France Alzheimer. Certains peuvent nécessiter l'adhésion à France Alzheimer.

Article 4 – Révision

- La présente convention sera conduite toutes les années par tacite reconduction, jusqu'en 2026.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des 2 parties avec un préavis de 3 mois.

Fait à LYON, le

Le Président de FA 69
Gérard HERRBACH

Pour le CCAS de Tassin la Demi-Lune